

Délibération du Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme de Royan concernant le projet d'implantation d'un terminal méthanier au Verdon Sur Mer.

PRESENTATION DU PROJET ET PLANNING DES REUNIONS D'INFORMATION

La société néerlandaise 4Gas envisage la construction d'un terminal méthanier au Verdon-sur-Mer sur un terrain de 20 ha appartenant au port autonome de Bordeaux.

Ce projet baptisé PEGAZ consiste à recevoir le GNL (Gaz naturel Liquéfié) par voie maritime, à le stocker, puis à le remettre dans sa forme gazeuse afin de le diriger vers des réseaux de distribution futurs.

Les équipements prévus consistent en :

- Un réaménagement de l'appontement existant pour la construction d'un quai de déchargement accueillant les navires méthaniers de forte capacité à raison de 2 à 3 livraisons par semaine ;
- La construction de réservoirs de stockage de GNL (2 puis 3 unités) d'un diamètre de 85 mètres et d'une hauteur hors sol de 47 mètres ;
- La construction d'une unité de regazéification basée sur le principe d'échange thermique entre l'eau de l'estuaire et le GNL qui retrouvera alors sa forme gazeuse après réchauffement ;
- La construction d'une unité de cogénération assurant la production de l'électricité (20MK) et rendant le fonctionnement du terminal autonome ;
- La construction d'une torchère pour récupérer et brûler les évaporations de gaz ;
- La construction d'un gazoduc d'acheminement du gaz dont le tracé n'est actuellement pas arrêté.

Il s'agit d'une installation qui sera classée de type SEVESO 2 avec servitude et fera l'objet de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques et d'une étude de danger.

Ce site doit générer de 38 à 52 emplois permanents.

Ce projet fait l'objet d'un débat public depuis le 1^{er} septembre 2007 et ce jusqu'au 14 décembre prochain.

Pour ce débat public organisé par la Commission Particulière du Débat Public, sous l'égide de son Président, Louis Julien SOURD, un planning de 10 réunions a été publié (cf journal du débat public n°1 d'Août 2007) :

5 d'entre elles sont planifiées en Pays Médocain à Lesparre, au Verdon-sur-Mer et à Soulac.

3 à Bordeaux.

2 à Royan

CONSEQUENCES SUR L'ECONOMIE LOCALE

L'IMPACT SUR LE SECTEUR TOURISTIQUE LOCAL

Le Pays Royannais a une capacité d'accueil de près de 220 000 lits touristiques représentant 41% de l'offre départementale (source Préfecture et CDT 17). Rappelons que le département de la Charente Maritime est le 3^{ème} département touristique français !

Nous accueillons plus de 1 500 000 visiteurs (43% du département de la Charente Maritime) et nous enregistrons 17 millions de nuitées.

Le chiffre d'affaire avoisine les 554 millions d'euros, soit 45% du département de la Charente Maritime (source Cabinet Détente 2004).

Le secteur touristique du Pays Royannais emploie plus de 6 500 personnes

L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ESTUARIEN

Depuis de nombreuses années les Conseils Généraux de la Charente Maritime et de la Gironde œuvrent ensemble pour la préservation de l'estuaire de la Gironde. Un syndicat Mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde a été créé à cet effet au début des années 2000. Cet outil fédérateur permet la rencontre de tous les partenaires soucieux d'un développement harmonieux des deux rives et la réalisation de projets structurants.

LA LEGITIME FRUSTRATION DES RESIDENTS SECONDAIRES DU PAYS ROYANNAIS

Les citoyens désireux d'obtenir une vue d'ensemble de tous les aspects du projet et participer au débat en toute connaissance de cause auront pu assister à chacune de ces réunions.

Or, il est prévisible que la quasi-totalité des résidents du Pays Royannais y ont renoncés pour les raisons suivantes, simples à identifier :

- Éloignement excessif des réunions qui sont programmées à Bordeaux ;
- Difficultés logistiques pour assister à celles qui sont programmées en Pays Médocain dans la mesure où les horaires de service des bacs prenant fin à 21h sont incompatibles avec les horaires des réunions (annoncés par le CNDP de 19h30 à 22h). Ce qui implique de trouver une solution d'hébergement sur place ;
- Coût financier et temps consacrés aux déplacements dissuasifs pour des particuliers.

Rappel : La CPDP est garante du principe d'équivalence et trouve son fondement dans ce paragraphe : « L'égalité de traitement des participants signifie que chacun est encouragé de la même façon à contribuer au débat. Les mêmes moyens d'information, d'expression et de contribution sont mis à disposition de tous. Les mêmes règles de discipline sont appliquées à chacun, quel que soit son statut. »

Au titre de ce constat, je vous propose que le Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme de Royan se prononce contre ce terminal méthanier en vertu :

- De son incompatibilité avec la vocation et le statut touristique de notre commune, compte tenu de son impact visuel ;
- De son incompatibilité avec le souci d'un tourisme écologique dans l'estuaire de la Gironde développé par les Départements de la Gironde et de la Charente-Maritime ;
- Des risques engendrés par la construction d'un site classé SEVESO 2 avec servitude ;
- Des rejets éventuels dans l'estuaire et des dangers écologiques encourus ;
- Des incidences sur la navigation de plaisance et de pêche et plus particulièrement lors des accostages et déchargements des méthaniers ;
- Du classement d'une grande partie de la forêt de Suzac et d'une partie du marais de Margite en sites Natura 2000 (protection de la faune et de la flore) ;
- Et au vu de la conclusion du Débat Public de Bordeaux : 15 voix contre sur 20 votes exprimés (dont celle de Nicolas Hulot)

Au titre des motifs invoqués et au nom de la défense de notre environnement :

Le Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme décide

- Que le Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme se prononce contre l'implantation d'un terminal méthanier au Verdon-sur-Mer.
- Que cette délibération sera transmise à M. Louis-Julien SOURD, Président de la Commission Particulière du Débat Public.